

Objet

Signalement circonstancié d'incidents d'une extrême gravité – Match U18 du 28 février 2026 à Aiserey

Madame, Monsieur,

Les membres du Bureau et du Conseil d'administration du FC Grésilles souhaitent, par la présente, porter officiellement à votre connaissance les faits d'une exceptionnelle gravité survenus lors du match de championnat U18 disputé le samedi 28 février 2026 à , opposant nos jeunes joueurs (15, 16 et 17 ans) à l'équipe U18 du FC Aiserey.

Ce courrier a vocation à être transmis aux autorités compétentes "Gendarmerie", aux instances sportives "District de Football de Côte-d'Or ", aux représentants institutionnels concernés "Adjoint aux Sports de la Ville de Dijon", et Délégué du Préfet au Quartier des Gresilles, ainsi qu'au club recevant, afin que toute la lumière soit faite sur ces événements et que les responsabilités soient établies.

1. Contexte général de la rencontre

La rencontre s'est déroulée sur les installations sportives d'Aiserey.

Un arbitre officiel désigné par le district dirigeait la rencontre.

Les deux juges de touche ainsi que le délégué étaient des dirigeants ou bénévoles des deux clubs.

Était également présent en bord de terrain, du côté opposé aux bancs de touche, un arbitre officiel du club d'Aiserey, habitué des rencontres seniors de district, et désigné pour arbitrer le match senior opposant Cessey-sur-Tille au FC Grésilles le dimanche 1er mars 2026 à 15h à .

Le Président du FC Grésilles se trouvait à ses côtés durant la quasi-totalité de la rencontre. De manière posée et factuelle, cet arbitre expérimenté a relevé à plusieurs reprises :

un placement souvent trop éloigné des phases de jeu du jeune arbitre officiel,

des difficultés manifestes à se positionner correctement pour juger certaines fautes,

une gestuelle manquant d'assurance,

une posture ne permettant pas d'asseoir une autorité naturelle suffisante.

Ces observations, partagées à titre personnel et sans animosité, visaient uniquement à constater un manque d'expérience dans la gestion d'un match U18 engagé.

2. Dégradation progressive du climat de jeu

Tout au long de la rencontre, ces insuffisances arbitrales ont contribué à une montée progressive de tension :

multiplication des contacts rugueux,

fautes répétées,

contestations de plus en plus vives de part et d'autre.

L'intensité est devenue progressivement excessive. L'arbitre n'a manifestement pas disposé de l'expérience ni de l'autorité nécessaires pour apaiser le jeu et prévenir l'escalade.

3. Déclenchement des violences sur le terrain

À environ deux minutes de la fin du temps réglementaire, à la suite d'une nouvelle faute, plusieurs joueurs du FC Aiserey ont porté des coups à des joueurs du FC Grésilles.

Nos jeunes ont réagi en état de défense.

À cet instant précis, la situation a totalement échappé au contrôle du corps arbitral.

Des supporters – notamment des parents de joueurs – ont envahi le terrain. Il est capital de souligner qu'il s'agissait d'adultes alcoolisés pénétrant volontairement sur l'aire de jeu pour participer à des violences physiques contre des mineurs âgés de 15 à 17 ans.

Selon plusieurs témoignages concordants :

le juge de touche du FC Aiserey aurait lui-même porté des coups, notamment en utilisant son drapeau qu'il tenait encore en main, au lieu de contribuer à la séparation des joueurs.

L'arbitre central a alors interrompu définitivement la rencontre, la situation étant devenue incontrôlable.

4. Violences prolongées jusqu'aux vestiaires

Les deux coachs du FC Grésilles, notre juge de touche, le Président du club ainsi que certains dirigeants d'Aiserey ont tenté de séparer les protagonistes et de faire regagner les vestiaires aux équipes.

Malgré cela :

des adultes alcoolisés ont poursuivi nos jeunes jusqu'à l'entrée du vestiaire,

des insultes, menaces et violences physiques ont continué,

des mineurs ont été frappés, intimidés et profondément choqués.

5. Comportement des supporters et menaces

Notre juge de touche bénévole du FC Grésilles atteste avoir subi durant l'ensemble de la rencontre :

des insultes répétées,

des critiques virulentes et constantes de ses décisions,

des tentatives délibérées de déstabilisation.

Il précise que plusieurs supporters tenaient quasi continuellement un verre d'alcool à la main durant tout le match.

L'un d'eux l'a directement provoqué en lui déclarant vouloir « se battre » avec lui et l'attendre derrière la rambarde.

6. Comportement d'un encadrant non inscrit sur la feuille de match

Le coach du FC Grésilles rapporte qu'un entraîneur d'Aiserey non inscrit sur la feuille de match, positionné derrière la barrière à proximité du banc :

a insulté et menacé son fils, joueur de la rencontre,

en déclarant à haute voix : « je vais niquer ton père »,

et aurait lui-même porté des coups à nos joueurs.

Le nom communiqué est : XXXXXXXXXX

Il est par ailleurs précisé que le seul coach d'Aiserey inscrit sur la feuille de match et autorisé à être sur le banc n'a, quant à lui, tenu aucun propos déplacé et n'a participé à aucune violence.

7. Contexte physique et état de nos joueurs

Il est également important de préciser que nos jeunes joueurs ainsi que plusieurs dirigeants et bénévoles du FC Grésilles observaient le jeûne du mois de Ramadan.

La rencontre s'est déroulée de 17h à 19h environ, l'heure de rupture du jeûne intervenant aux alentours de 18h30. Nos joueurs n'ont pu boire qu'à l'occasion d'une toute petite et brève interruption liée à la blessure de l'un d'entre eux.

Ils disputaient donc une rencontre déjà particulièrement engagée : après plus d'1h40 d'efforts intenses, en état de fatigue avancée, et dans des conditions physiques affaiblies. C'est dans cet état qu'ils ont été agressés physiquement par des adultes alcoolisés.

8. Intervention des forces de l'ordre

À la demande des coachs du FC Grésilles, la Gendarmerie a été contactée.

Les militaires de la brigade de sont intervenus en nombre.

Ils ont :

recueilli des témoignages,

entendu l'arbitre, les dirigeants et joueurs,

pris des photographies des blessures constatées.

Le FC Grésilles a annoncé son intention de déposer plainte :

pour manquement à l'obligation de sécurité,

contre les personnes identifiées,

contre tout adulte ayant participé aux violences,

et contre toute personne ayant proféré menaces ou insultes.

9. Démarches médicales et plaintes individuelles

Les joueurs blessés ont été invités à consulter un médecin afin d'obtenir un certificat médical.

Ils ont été encouragés à déposer plainte individuellement avec leurs représentants légaux.

Il est juridiquement et moralement inacceptable que des mineurs soient frappés, menacés et intimidés par des adultes dans le cadre d'une rencontre sportive officielle.

10. Conséquences humaines et sociales

Nos jeunes sont profondément marqués par ces événements.

Au-delà du terrain, c'est un traumatisme moral.

Les familles sont indignées.

L'émotion dépasse le cadre sportif. Tout le quartier des Grésilles

bouillonne suite à cette agression qu'ont subi les jeunes des Grésilles

dans un cadre purement sportif et footballistique, et cela échappe complètement aux responsabilités du FC Grésilles.

Le football amateur doit rester un espace d'éducation, de respect et de construction personnelle. Il ne peut devenir le théâtre d'actes de violence d'adultes envers des adolescents.

11. Suites institutionnelles

Le FC Grésilles entend poursuivre ce dossier avec fermeté et rigueur : auprès des services d'enquête de la Gendarmerie de Genlis, auprès du District de Football de Côte-d'Or, auprès des représentants municipaux en charge du sport, auprès du délégué du préfet au quartier des Grésilles.

Une copie de ce courrier est également transmise au club d'Aiserey et probablement à un journal local afin que ces faits ne soient ni minimisés ni ignorés.

12. Position du FC Grésilles

Le FC Grésilles assumera toute responsabilité qui lui incomberait.

En revanche, il ne saurait être tenu responsable :

de l'organisation sécuritaire d'une installation dont il n'a pas la gestion, du comportement de supporters locaux, ni des actes de violence commis par des adultes extérieurs à son encadrement.

Notre démarche est claire :

protéger nos jeunes, défendre l'intégrité morale et physique de mineurs, et faire en sorte que de tels faits ne puissent plus jamais se reproduire.

Nous demandons que ces faits soient examinés avec la plus grande attention, dans le strict respect du droit et des règlements sportifs.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau et le Conseil d'Administration
FC Grésilles